

Juillet 2023 - Inscriptions en Seconde et S2TMD

Les inscriptions auront lieu en salle de Conférence
de 8h15 à 17h30
selon le calendrier ci-dessous.

Dispositions particulières pour les S2TMD



Lundi 3 juillet 2023

- Alain Fournier
- Aliénor d'Aquitaine
- Bourran
- Canterane
- Cheverus
- Emile Combes
- Emile Zola
- François Mauriac
- Hastignan
- Condorcet
- Le Mirail
- Monséjour
- Notre Dame
- Pape Clément
- Paul Esquinance
- Porte du Médoc
- Saint Genès Lassalle
- Sud Médoc La Boétie

Mardi 4 juillet 2023

- ABC School
- Albert Legrand
- Assomption-Ste Clotilde
- Clémence Isaure
- Georges Brassens
- Georges Lapierre
- Georges Pompidou
- Notre Dame de Sévigné
- Pierre Fanlac
- Saint André
- Saint Joseph
- Saint Joseph de Tivoli
- St Louis Ste Thérèse
- St Seurin
- Ste Anne
- Ste Marie Grand Lebrun

Mercredi 5 juillet 2023

- Albert Camus
- Ausone
- Capeyron
- Cassagnol
- Gisèle Halimi
- Les Eyquems
- Noès

Jeudi 6 juillet

de 9h30 à 12h au BVS*

- Elèves affectés en Seconde S2TMD
- Elèves affectés en Première S2TMD
- Doublants du lycée

Dispositions particulières

S2TMD :

Les familles vont être contactées par téléphone. En cas d'impossibilité de déplacement (longue distance), les formalités seront remplies en accord avec le Bureau de Vie Scolaire (*BVS).

Août 2023 - Distribution des manuels

La distribution des manuels est organisée par des parents bénévoles de la fédération de parents FCPE (parents@fcpeku.fr) qui organisent leurs emplois du temps personnels et professionnels en conséquence.

Par respect pour leur engagement et leurs personnes, les calendriers et les consignes donnés ici sont à respecter strictement.

Mercredi 30 Août 2023

9H00	S01
9H20	S02
9H40	S03
10H00	S04
10H20	S05
10H40	S06
11H00	S07
11H20	S08
11H40	S09
12H00	S10
12H20	S11
12H40	S12
13H00	S13
13H20	S14

Lieu : Gymnase du lycée.

Consignes à respecter obligatoirement :

- Les élèves doivent impérativement respecter les dates et horaires. Il n'y a pas d'aménagement possible.
- En cas d'impossibilité de l'élève, un membre de la famille ou un camarade peut le faire à sa place MAIS toujours à la date et à l'heure prévues ci-dessus.